

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL de GARAT du 06 avril 2016.

Début de séance du conseil municipal à 20h00

- Secrétaire de séance : Bruno SAILLIO
- Absents : Virginie Labbaci, Stéphane Cahacel
- Pouvoirs : Lydie Bosquet à Cécile Merienne, Bertrand Rullier à J-Marie Drouaud, Elisabeth Nouard à Francine Faucher, Sabrina Roy à Alexandre Bonnin.
- Lecture du CR du conseil municipal précédent.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif de l'exercice comptable 2015 tel que présenté en séance par Monsieur le Maire et après en avoir débattu en l'absence du Maire conformément à l'article L2121-14 du CGCT sous la présidence de Madame Francine Faucher, conseillère municipale, élue présidente de séance.
- Approuve le compte de gestion après avoir entendu en séance l'exposé de Monsieur François PEZE Inspecteur des finances publiques de Ruelle s/Touvre DDFIP Charente.
- Adopte le budget primitif 2016 tel que présenté en séance par Monsieur le Maire et par ce même vote :
 - Maintient à l'identique les taux des impôts locaux sur la commune de Garat. (Inchangés en 2014 et 2015)
 - Adopte le versement global de 9 709 € de subvention à destination des associations.
 - Adopte le versement de 60 921 € de subvention à l'association Amicale Laïque, agissant en délégation de service public dans ses missions de garderie et restauration scolaires.
 - Adopte le versement de 5 000 € de subvention au CCAS (Centre Communal d'Action Social).
 - Adopte le versement de 16 450 € de subvention à la caisse des écoles.Autorise Monsieur le Maire à :
 - effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution du présent budget primitif.
 - engager les démarches permettant l'obtention de subventions auprès d'instances appropriées.
 - engager les processus nécessaires à la passation des marchés publics liés au présent budget.
- Accepte le remboursement, après détérioration par le personnel communal, de l'acquisition d'un jeu de filets de but à l'association Jeunesse Sportive Garat/Sers/Vouzan pour une valeur de 159 €t.c.
- Refuse de souscrire une assurance « Dommage Ouvrage » dans le cadre de la construction des vestiaires sportifs au stade Jean Niolet. Une garantie décennale existant déjà pour chacun des corps de métier.
- Accepte, pour l'euro symbolique assorti de formalités de publications d'actes administratifs d'une valeur de 15€, l'acquisition de 12 parcelles d'une superficie totale de 4 432 m² assurant la liaison douce entre le « Portail Jonquet » et « Le vieux Sainte Catherine ».
- Accepte la convention relative au passage et au balisage de l'itinéraire de promenade et randonnée telle que proposée par « la Communauté de Commune de la Vallée de l'Échelle » et « les Randonneurs de la Vallée de l'Échelle » dont l'objectif est d'assurer une continuité de l'itinéraire présenté.
- Autorise la signature d'une convention en terrain privée sur la parcelle cadastrée AT295, afin de permettre la gestion des eaux pluviales entre la « rue de Ladoux » et la RD23.
- Accepte la désignation de nouveaux délégués communaux comme suit auprès des instances suivantes :
 - Concernant « Via Patrimoine » : Cécile Mérienne (titulaire) et James Vergnaud (suppléant)
 - Concernant « L'Agence Technique Départementale de la Charente » : Bertrand Rullier.
- Accepte l'avenant n°4 tel que proposé par la société « Citram Charente » concernant la diminution du coût des services publics réguliers créés pour assurer à titre principal, à l'attention des élèves, la desserte des établissements scolaires de la commune de Garat.

Le conseil municipal par 16 voix pour et une abstention:

- Accepte pour 135€ le renouvellement du contrat de maintenance pour le matériel informatique des écoles.

Informations et points divers :

- Informations.
 - Le 1 avril 2016: signature du bail à ferme avec Nicolas Olaizola.
 - le 8 avril 2016 : Fin des travaux de mise aux normes de la salle dite « des Amis du Temps Libre »
 - début mai : lancement des travaux dans le cadre de la construction des vestiaires sportifs.
- Agenda.
 - Le 1^{er} mai : Repas du « Brin d'aillet » organisé par l'association du foot JSGSV,
 - le 8 mai : Cérémonie et repas organisés par l'amicale des anciens combattants et la commune.

Fin de séance du conseil municipal à 21h45

Vu pour être affiché dans la huitaine conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du CGCT.

Le Maire,
Signé : Jean-Marc CHOISY



Le secrétaire de séance,
Signé : Bruno Saillio